



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
20.07.23

N° 20.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

07 juillet 2023

Date d'affichage

07 juillet 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 13

Votants 16

L'an deux mille vingt-trois,

Le 13 juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Alain GOLETTA, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoints au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Adeline COURTOIS, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Lionel LECUYER (pouvoir A. COURTOIS), Véronique BUCHET (pouvoir à G. ROUSSY), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. le MAIRE).

Etaient absents : Patricia ANDRIANASOLO, Yves LECUYER, Martial VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE indique à l'Assemblée que la somme relative à l'excédent de fonctionnement a été inscrite en totalité au chapitre 002 alors qu'elle aurait du être affectée au chapitre 1068.

En conséquence de cela, il convient de procéder à une décision modificative budgétaire par l'inscription des éléments suivants :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2023 N°1

ARTICLE	SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- 1 360 000.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 1 360 000.00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €
ARTICLE	SECTION INVESTISSEMENT	MONTANT
1068	EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	+ 1 360 000.00 €
021	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 1 360 000.00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €

Entendu le rapport présenté par M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

OBJET :

**Décision
modificative
budgétaire 2023
n°1.**

Transmise le

18 JUIL. 2023

Affichée le

18 JUIL. 2023



VILLE DE VEMARS

SAISON 2023
05.10.23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **AUTORISE** l'inscription au Budget Principal de la commune au compte 1068 la somme de **1 360 000.00 € (Un million trois cent soixante mille euros)**,
- ✓ **ADOpte** la décision modificative budgétaire 2023 n°1 ci-dessus présentée,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier

